



# Avis à la population d'Echarlens

## Administration

Tél. 026 915.20.20 Fax 026 915.36.20  
Ouverture du bureau communal

email : [commune@echarlens.ch](mailto:commune@echarlens.ch)

Lundi de 14 à 18h.

Mercredi de 8 à 12h.

Vendredi de 14 à 17h.



### Site internet

N'oubliez pas notre site internet ([www.echarlens.ch](http://www.echarlens.ch)) par lequel vous pouvez consulter toutes les informations utiles et liées à notre commune.

## Fermeture du bureau communal

L'Administration communale sera fermée :

**du 7 au 18 juillet 2008.**

Nous vous prions, dès lors, de prendre toutes vos dispositions pour l'établissement de vos papiers d'identité.





## Gratification de fin d'apprentissage ou fin d'études

La Commune octroie une gratification unique à toute personne obtenant son diplôme de fin d'apprentissage ou d'études. Sur présentation de votre CFC ou diplôme, vous recevrez la somme de **CHF 500.00**.



## La déchetterie communale

### Ouverture de la déchetterie

<p><b>HORAIRE D'ETE</b> du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre</p> 	<p><b>HORAIRE D'HIVER</b> du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril</p> 
<p><b>Mardi</b> de 18 à 20 h. <b>Jeudi</b> de 18 à 20 h. <b>Samedi</b> de 10 à 12 h.</p>	<p><b>Mardi</b> de 17 à 19 h. <b>Samedi</b> de 10 à 12 h.</p>

### Ramassage déchets Ménagers

- Le ramassage des déchets ménagers s'effectue tous les vendredis. Les sacs à poubelles consignés ne doivent pas être déposés aux endroits désignés avant 16h00 le jeudi (veille du ramassage).

### Gazon et déchets de jardins

- Pour l'année 2008, le gazon sera déposé à la déchetterie, sur la même zone que l'année dernière. Il sera périodiquement évacué et composté par M. Nicolas Savoy.
- Les déchets de jardins, par contre, seront déposés à la déchetterie dans l'une des bennes vertes, avec les lavures, marcs de café et autres déchets de cuisine. Il s'est en effet avéré que les déchets de jardins étaient souillés de piquets en bois et de ficelles, ce qui rend leur compostage impossible par un agriculteur.

### Rappel de quelques règles de base dans la gestion des déchets

- Déchets encombrants : seuls les déchets ne pouvant être déposés dans les sacs officiels, soit les déchets de grande dimension (= déchets encombrants), sont acceptés à la déchetterie communale.
- Déchets en quantités exceptionnelles : les déchets en grande quantité résultant d'événements extraordinaires tels que transformations, réaménagements de zones vertes, débarras de maison, etc. ne sont pas pris en charge par la Commune. Des bennes peuvent être commandées à cet effet par exemple auprès des entreprises Niquille SA à Charmey ou Hubert Etter SA à Vuadens. Ces déchets peuvent également être amenés au Centre de Tri (CTD) de Vuadens, tel. 026 913 95 33.

## Aux parents des jeunes enfants

La Commune offre aux parents des enfants jusqu'à leur 3<sup>ème</sup> année, des sacs à poubelles consignés. Aussi, nous vous invitons à venir les retirer au bureau communal durant les heures d'ouverture.



## Fête du 1er août 2008

Le Conseil communal d'Echarlens vous invite vivement à participer à la manifestation organisée au bord du Lac de la Gruyère.

Ci-après, vous trouvez toutes les informations utiles et liées à cet événement.



### «Mettons le feu au Lac»

75<sup>e</sup> anniversaire de la Société de Pêche de la Basse-Gruyère

Que se cache-t-il derrière cette expression enflammée?

Ce sont les Parisiens pour rendre hommage à notre beau Léman et se moquer de notre lenteur proverbiale, qui ont inventé cette expression.

L'explication donnée ici est que le feu fait référence à la couleur du lac au coucher du soleil où il semble en flamme, et que l'expression fait référence au fait que les pêcheurs de perches n'avaient pas à se presser pour partir à la pêche tant qu'il n'y avait pas le feu au lac.

Et voici le lien tout trouvé avec notre manifestation.

Que se cache-t-il derrière ce titre enflammé ?

Une manifestation qui sera le point culminant du 75<sup>ème</sup> anniversaire de la Société de Pêche de la Basse Gruyère qui compte actuellement 210 membres et qui bénéficie d'une parcelle de rêve au bord du plan d'eau, endroit propice à la fête. Pour rappel, cette société existait déjà avant le lac de la Gruyère qui fut créé en 1948.

En voisin, Le FC Gumefens-Sorens s'est associé à cet événement en prêtant main forte et en mettant à disposition des membres de son club pour siéger dans le comité d'organisation qui compte 8 membres des deux sociétés.

L'accent de cette manifestation a été mis sur la convivialité, la création de différentes ambiances, ainsi qu'un programme attrayant et diversifié.

En effet, dès 10h00 du matin, on commencera en musique, avec une guinguette qui donnera le ton à la fête (ou le temps musical). Dès cette heure-là, les visiteurs pourront prendre les bateaux de l'Association de Ile d'Ogoz, gratuitement, afin de découvrir ce coin de terre les pieds dans l'eau.

M. Hiroshi Takashi nous fera l'honneur de nous initier à la pêche aux leurres. Ce japonais vivant en France est reconnu mondialement dans cet exercice.

Des éléments de notre entité nationale seront évidemment présents à l'occasion du 1<sup>er</sup> août 2008, tels que la démonstration de lutte qui réunira une vingtaine de sportifs dans le rond. L'interprétation du Ranz des vaches par Vincent Brodard, accompagnée par les cors des Alpes du « Trio les As de Cœur », ne laissera personne indifférent. Il est vrai que cet hymne vous émeut à chaque fois.

Lors de cette journée, les enfants ne seront pas oubliés, avec des animations à profusion et des ateliers à leur intention.

M. le Préfet de la Gruyère officiera en orateur du jour.

Un soin particulier a été apporté au feu d'artifice musical, tiré depuis un ponton, flottant sur le lac, fabriqué pour l'occasion. Certains effets en étonneront plus d'un.

Nous profitons de l'occasion pour remercier chaleureusement les communes de Pont-en-Ogoz, Echarlens, Sorens et Marsens, ainsi que les nombreux généreux donateurs qui ont contribué financièrement à notre fête.

Venez nous rejoindre et mettons ensemble le feu au lac !

Belén Clément, membre du comité d'organisation

**La Société de Pêche et le FC Gumefens-Sorens mettent le feu au lac  
Le 1<sup>er</sup> août 2008, dès 10h00, au site de la parcelle de la pêche et au terrain de foot du  
FC Gumefens-Sorens**

### **PROGRAMME**

<b>Dès 10h00</b>	Guinguette au bord de l'eau avec Jojo Music Visite en bateau gratuite de l'île d'Ogoz offerte par la SD du Lac de la Gruyère Démonstration de la pêche aux leurres par Hiroshi Takahashi
<b>10h00-12h30</b>	Démonstration de lutte
<b>14h00-15h30</b>	Match de gala
<b>15h00-17h00</b>	Atelier de confection de bateaux en papier
<b>18h00-20h30</b>	Fanfare d'Avry-devant-Pont
<b>20h00</b>	Ranz des vaches interprété par Vincent Brodard accompagné de cors des Alpes « Trio les As de Cor »
<b>20h30</b>	Discours du 1er août par M. Le Préfet Maurice Ropraz
<b>21h30</b>	Feu du 1er août
<b>22h30</b>	Grand feu d'artifice musical sur le lac

Animation pour les enfants, divers jeux et concours avec prix, bars, restauration chaude, cantine couverte.



**Le Conseil communal**

Mai 2008